

Ne laissons pas le gouvernement et le patronat jouer avec nos vies et détruire nos droits



Pas d'union nationale avec Macron et les patrons !

Dans ce numéro

👉 Édito – p. 2 👉 Le travail, c'est pas la santé – page 3 👉 Fraises et mépris – page 3 👉 Télétravail ou bidouillage ? – page 4 👉 AESH et confinement – page 5 👉 Irresponsabilité hiérarchique – page 6 👉 Ceci n'est pas une école – page 6 👉 Administratives et administratifs confinés – page 8 👉 Confinement et inégalités scolaires et sociales – page 9 👉 Violences d'extrême droite à Nantes – page 9 👉 Postes administratifs – page 10 👉 Brèves Rectorat et DSDEN 44 – page 11 👉 CTSD 2nd degré Mayenne – pages 12 et 13 👉 Université de Nantes : Non à la LPPR – page 13 👉 Lettre ouverte de l'intersyndicale au président de l'Université de Nantes – page 14 👉 Enquête Talis – page 15 👉 Pour nous contacter – page 16

Confiné.es ET Mobilisé.es

Depuis le 15 mars, les salarié.es de l'éducation, comme de nombreux.ses autres sont confiné.es.

Face à un virus qui tue des milliers de personnes dans le monde, toutes les mesures de prévention doivent être prises pour la sécurité et la santé de l'ensemble de la population et des salarié.es. Car en France comme ailleurs ce sont les travailleuses et travailleurs qui sont en première ligne face aux impacts sociaux, sanitaires et économiques de cette crise. Ne pas les protéger ne fera qu'accroître la vitesse de la propagation de la maladie.

Cette situation provoque, pour les salarié.es encore présent.es sur leur lieu de travail, un état d'inquiétude grandissant. Aussi, la double injonction « restez chez vous, mais l'activité économique du pays doit se poursuivre » est inacceptable ! Le gouvernement porte une responsabilité majeure dans la gestion de la crise, il doit agir pour empêcher la transmission de la maladie sur et à partir des lieux de travail.

La crise sanitaire en cours révèle également les conséquences désastreuses des politiques d'austérité qui ont mis à mal les systèmes de santé et de protection sociale et l'ensemble des services publics. Depuis de nombreux mois, le monde de la santé s'est mobilisé pour dénoncer le manque de personnel et de lits. Aujourd'hui s'y ajoutent le manque de moyens de protection, de dépistage du virus et de matériel. Cela ne peut plus durer ! La santé et les droits des travailleurs et travailleuses ne doivent pas être sacrifiés au nom des intérêts financiers et économiques !

Concernant la loi d'urgence sanitaire adoptée par le Parlement le dimanche 22 mars 2020, le gouvernement a mis en place un certain nombre de mesures qui viennent casser les règles du droit du travail qui étaient déjà bien fragilisées : durée quotidienne maximale de travail est portée à 12 heures, au lieu de 10 heures actuellement ; durée maximale de travail hebdomadaire fixée à 60 heures ; extension du travail le dimanche... La CGT exige le retrait de toutes les dérogations au Code du travail prévues dans la loi d'état d'urgence sanitaire en matière de temps de travail, de repos hebdomadaires ou dominicaux, de prises de congés ou RTT imposées, etc. Elle exige également l'interdiction de tout licenciement, quel qu'en soit le motif.

Dans l'éducation, depuis la fermeture des écoles, établissements scolaires et services, nous assistons à la mise en place généralisée de la « continuité pédagogique » et enseignement à distance et de la continuité administrative. Pour les enseignant.es, cela soulève un certain nombre de questions sur les pratiques pédagogiques, les conditions de travail et d'étude, mais aussi sur les outils mis à disposition

des personnels et des élèves par l'administration. Aussi cette continuité, loin d'être évidente, pose des questions liées aux conditions du télétravail. Il faut aussi rester vigilants, et ne pas creuser les inégalités entre nos élèves, car dans les faits, et malgré les efforts des personnels, il n'est pas question de continuité pédagogique et d'enseignement, mais plus modestement du maintien d'un lien avec les apprentissages pour une grande partie des élèves. Plus que jamais, enseigner est bien un métier qui s'apprend, qui

n'a de pertinence et d'efficacité que lorsque cela se fait en présentiel, avec un lien direct entre personnels et élèves. Pour les personnels administratifs, la présence physique dans les établissements doit être exceptionnelle et le télétravail doit constituer la règle. Devant certains abus de l'administration, pour la CGT Educ'Action : assurer une continuité administrative n'autorise pas l'administration à

mettre les personnels en danger !

Cette crise sanitaire a suspendu, pour le moment, le projet inique de réforme des retraites du gouvernement Macron. Ne nous méprenons pas, ce n'est qu'un recul ponctuel et il faudra rester vigilant.es. On entend Macron ici et là tenant un discours opportuniste sur le fait que les choses (et lui-même) ont changé et qu'il faudra en tenir compte « le jour d'après ». Mais, nul doute que ce jour d'après, il sera demandé de nouveaux efforts aux travailleurs.euses et que gouvernement et patronat chercheront par tous les moyens à nous faire payer cette crise ; alors, tous les arguments seront bons pour geler les salaires, limiter les pensions, augmenter ou allonger le temps de travail pour contribuer à « l'effort national » et la relance de « notre économie » comme ils savent si bien le dire.

Ce jour d'après, d'autres choix politiques et sociaux seront de mise et il nous appartiendra de nous battre à nouveau pour gagner de nouveaux droits, renforcer les services publics, créer des emplois utiles à la société et ce, non pas dans une vision franco-française étriquée mais bien dans une perspective internationale.

La CGT reste et restera mobilisée pour défendre les intérêts des travailleurs.euses et notamment ceux des plus précaires dans cette période et tous les jours d'après !

Karine Perraud, Hervé Guichard et Bertrand Colas,
co secrétaires URSEN Nantes





Le travail c'est pas la santé COVID et exigences financières

Qu'il est difficile de faire respecter la protection des salarié.es face au Capital ! Qu'il s'agisse de produire des pneus comme à Michelin Roanne ou de reprendre le plus rapidement possible les matches de football y compris à huis-clos pour préserver les profits, on voit bien quelle importance porte le patronat à la santé des personnels.

Le Préfet de Nantes s'est même fendu d'un article précisant que l'« économie ne doit pas s'arrêter ».

Cette décision est irresponsable pour les salarié.es qui subissent des pressions pour revenir travailler dans des conditions de sécurité qui ne sont pas assurées, pour leur famille et pour les personnels de santé qui doivent faire face à une montée progressive de cette épidémie. De tels comportements aggravent la situation.

Monsieur le Préfet cite en exemple Airbus de Nantes et de Saint Nazaire qui ont repris leurs activités, alors que ces entreprises ne sont pas de celles dont les activités sont d'une nécessité absolue dans ce contexte de pandémie mondiale.

Dans les supermarchés, bon nombre de représentant.es syndicaux se battent (et sont parfois menacé.es de sanctions pour dénigrement de l'entreprise) pour pointer l'absence de protection des travailleurs et travailleuses et réclamer un équipement protecteur à commencer par des masques et du gel.

Le jeudi 2 avril, lors d'une audition organisée par le Sénat, Elisabeth Borne, ministre de la Transition écologique, a affirmé qu'« il n'y a pas besoin d'avoir des équipements de protection particuliers » en matière de collecte des ordures ménagères.

Vendredi 3 avril, après que l'Académie de médecine a estimé qu'un masque « grand public » devrait être rendu obligatoire pour les sorties pendant et après le confinement, le Directeur général de la santé, Jérôme Salomon, a annoncé lors de sa conférence de presse quotidienne et déclaré : « Nous encourageons le grand public, s'il le souhaite, à porter des masques, en particulier ces masques alternatifs qui sont en cours de production. »

Le gouvernement et le patronat naviguent à vue, entre affichage médiatique de la nécessité de protection et exigences de redémarrer les productions y compris les moins indispensables.

Mais ils ne s'égareront pas pour autant en établissant des ordonnances qui mettent à mal le Code du Travail notamment en termes de réglementation sur le nombre maximum d'heures de travail hebdomadaires porté à 60 heures et ce jusqu'en décembre prochain ! Tout cela alors qu'il y a des millions de privé.es d'emploi en France !

Cette pandémie montre bien que nos revendications en faveur d'un système économique égalitaire, écologique, d'un développement des services publics sur tout le territoire et d'une diminution du temps de travail sont légitimes.

CGT Educ'action 44

**Ensemble, préparons le Jour d'Après,
avec un même mot d'ordre : « Plus jamais ça ! »**

Nous invitons nos syndiqués à signer, diffuser et faire signer la pétition unitaire CGT, Attac France, Confédération paysanne, CGT, FSU, Greenpeace, Oxfam, Unef, Solidaires, etc.

<https://www.cgt.fr/actualites/europe/mobilisation/plus-jamais-ca-construisons-ensemble-le-jour-dapres>

Les enseignant-es, les fraises et le mépris

Lors du compte-rendu du conseil des ministres du 25 mars, la porte-parole du gouvernement, Sibeth Ndiaye s'est encore illustrée, en affirmant : « Nous n'entendons pas demander à un enseignant qui aujourd'hui ne travaille pas compte tenu de la fermeture des écoles de traverser toute la France pour aller récolter des fraises gariguettes ».

Son twitter de mea culpa, qui a fait suite au déferlement de réactions indignées sur les réseaux sociaux, ne doit pas occulter qu'il ne s'agit pas là d'une énième erreur mais bien d'un exemple supplémentaire du mépris de la classe dirigeante accordé aux enseignant.es en particulier, aux fonctionnaires en général, toujours soupçonné.es de fainéantise et de profiter d'incroyables privilèges. Ces « petites phrases » insufflées ici et là par les différents membres du gouvernement permettent ainsi de continuer d'attaquer encore plus le service public, pourtant devenu criant d'utilité publique et de mettre au pas les fonctionnaires. Nul doute qu'au sortir du confinement, il nous faudra nous mobili-



ser avec force pour la défense du service public d'éducation.

CGT Educ'action 44

Nous avons la tristesse de vous faire part du décès de notre camarade Jean Barbetret survenu à 81 ans. Jean était adhérent du Syndicat Général des Personnels de l'Éducation Nationale (SGPEN) puis à la CGT Educ'action 44 en tant que retraité.

Nous adressons nos sincères condoléances à sa famille et à ses proches.

Maryvonne, son épouse, est également militante dans notre syndicat. Nous lui apportons tout notre soutien. Nous rendrons hommage à notre camarade dans le prochain journal *Repères*.

CONFINEMENT – Télétravail ? Bidouillage ?

Que font les enseignants pendant les « corona-vacances » - Billet du 20 mars

Lundi 16 mars : fermetures des écoles, collèges, lycées et universités. L'annonce est tombée jeudi 12 mars à 20h ; les personnels de direction n'ont eu que très peu de temps (le vendredi matin !) pour organiser le télétravail et la continuité pédagogique pour les élèves.

Tout le monde est sur le pont. La fourmilière se met en rang, pour prendre les consignes de leur direction :

« Il faut la continuité pédagogique, nous le devons aux élèves ! Il faut continuer à enseigner ... à distance ! Des outils vont être mis à votre disposition ; On vous aidera... Bla Bla Bla... »

Et branle-le-bas de combat, le dernier vendredi avant le confinement, les profs font le plus de photocopies possibles pour donner du travail à leurs élèves avant de « fermer », donnent les consignes de transmission ; les secrétaires vérifient les comptes e-lyco (ENT), Pronote, adresses mail, n° de téléphone, ...

Beaucoup de questions en suspens : pour les personnels territoriaux, ils.elles restent, ils.elles partent ? La vie scolaire ? Les AESH ? Les infirmières ?...

En bref, un grand chamboulement dans l'organisation du travail.

Pour la grande majorité des enseignant.es, le télétravail, c'est nouveau. Ils.elles ont l'habitude de travailler chez eux.elles, certes (préparation des cours, devoirs, copies à corriger ...), mais là, c'est autre chose !

Comment fait-on passer les notions à acquérir quand on n'est pas en face à face avec nos élèves ? Il faut revoir toute sa pédagogie.

Et la charge de travail en plus, on en parle ? NON, il faut faire, pour eux.elles... Ils.elles ont les examens bientôt !

Tiens, ils n'ont rien dit par rapport aux examens ? Ça va être maintenu ? Repoussé ? En juillet ? Aaahhhh !

Trop de questions en suspens... [depuis, des annonces ont été faites, en particulier sur les examens]

Et le lundi 16 mars arrive. Dès 9h30, le serveur (Espace Numérique de Travail) ENT a déjà bugé. Impossible de se connecter. Webmail pro idem. Cela durera, en général, jusqu'au jeudi 19 mars. Pas de nouvelles ? Quelques directions envoient des consignes pour communiquer avec les élèves ; on passe par Pronote, mais là encore problème : pour transmettre les fichiers (cours) la taille ne doit pas dépasser 4 Mo.

Alors les professeur.es s'organisent seul.es ou entre eux.elles (à distance) : partage des listings mails des élèves, tutos pour créer des espaces de travail sur l'ENT, classes virtuelles, pour déposer des fichiers...

Les directions suivent... ou pas (tout dépend des établissements), organisent...ou pas. En tout cas, elles relayent bien les mesures du Ministère et du Recteur, et

nous « fliquent » à distance en vérifiant nos connexions sur les ENT.

La fracture numérique, on en parle ? OUI, car elle existe belle et bien.

Beaucoup d'élèves n'ont pas le matériel à disposition chez eux.elles, ni les logiciels. Les familles, dont la fratrie correspond à 2-3 enfants en moyenne, doivent se partager 1 poste, souvent réquisitionné pour le télétravail des parents. Les enfants n'en disposent que vers 17h, quand le télétravail est fini.

Pas d'imprimante, ils.elles doivent travailler sur leur téléphone, écrire les réponses aux exercices sur papier libre, les prendre en photo et les renvoyer aux profs. Les fichiers ne s'ouvrent pas correctement. Et, en plus de tout cela, ils doivent naviguer entre l'ENT, Pronote, leur boîte mail ou celle des parents, ou encore d'autres serveurs mis en place, pour récupérer leur cours, les faire, les retransmettre. Les élèves sont paumés !

Et les parents ? Gérer le télétravail ou travail, les devoirs des enfants, la gestion de la maison et de la vie quotidienne confinée, sans compter les inquiétudes face à ce virus, les proches touchés ou non, ... C'est difficile pour eux.elles aus-



si.

Comme solution à la fracture numérique, le recteur demande aux professeurs d'aller déposer leurs cours ou devoirs en version papier dans les commerces de proximité. QUOI ? Mais le virus ne se transmet-il pas aussi avec le papier ?

Pour les écoles maternelles et élémentaires, cela se fait déjà ; des permanences des professeur.es des écoles sont déjà mises en place pour que les parents puissent récupérer les documents (NDLR : ce n'est pas prudent...mais bon !). Par contre, pour les collèges et lycées, sachant que les élèves peuvent venir des 4 coins du département, c'est impossible ! Les professeur.es ne vont pas faire le tour du département en voiture, à leurs frais, en prenant le risque de contaminer les familles, les personnels des commerces... et le risque de se payer une amende en plus !

Et oui, la case : « **Je dois me déplacer pour déposer mes cours, version papier, dans les commerce de proximité pour que mes élèves puissent travailler chez eux, car ils n'ont pas d'ordinateur. Et tant pis si je contamine tout le monde ou je me fais contaminer !** » n'existe pas sur l'attestation dérogatoire de sortie !

Fort heureusement, les professeur.es et personnels de l'EN n'en sont pas à ça près de toutes les incohérences

et absurdités qu'annoncent le Ministre et le Recteur.

Ils-elles travaillent... ou plutôt télétravaillent !
Ils-elles envoient, reçoivent, gèrent les mails, les demandes individuelles ou collectives des élèves, bidouillent ; ils-elles font tout leur possible pour continuer ce qu'ils avaient commencé en classe ... autrement. Faisant preuve d'ingéniosité, d'autodidaxie (« vive les tuto ! »), d'une ferveur sans égale pour que continue la transmission des savoirs, coûte que coûte, sans véritable aide des hiérarchies. Ils-elles le font car ils ont une conscience professionnelle, car ils-elles pensent à leurs élèves (quelquefois même avant leurs propres enfants !), ils-elles passent un temps considérable (H24 ?) pour que perdure le service public de l'Éducation !

Et eux aussi ont des enfants et une famille à s'occuper, chez eux !

Le télétravail n'est pas encadré législativement dans l'EN (surtout pour les profs) ; les personnels ne seront pas payés plus ; on leur demandera peut-être de continuer jusque fin juillet ; et **ils le feront !**

Parce qu'ils sont comme ça les profs et les personnels EN ! Ils savent ce qu'est le dévouement à la nation, et surtout à leurs élèves !

Et ils ne réclameront rien en retour ! (NDLR : Domage, faut voir avec la CGT !).

Voilà la réalité du terrain, bien loin des reportages diffusés dans les journaux télévisés.

Toutes nos pensées accompagnent les personnels de l'EN, qui se donnent à 100% en ce moment, pour la continuité pédagogique.

Toutes nos pensées accompagnent les élèves et les parents qui doivent nous suppléer en ces temps difficiles. Courage ! On va y arriver !

Toutes nos pensées accompagnent, bien sûr, tous les personnels soignants qui luttent chaque jour pour nous et nos enfants, les routiers, les Auxiliaire de vie, les aides-soignant-es, les ambulancier-es, les pompier-es, les personnels du commerce... et tous ceux qui doivent sortir et travailler pour que vive (ou survive) la nation.

CGT Educ'action 85

AESH : confinement et continuité pédagogique

Suite à un début de confinement très flou pour les personnels AESH et face aux injonctions et consignes contradictoires émises par le ministre, le rectorat voire les DSDEN de certains départements de l'académie et/ou encore des chef.fes d'établissements, la situation s'est clarifiée et le discours accordé : les AESH restent chez eux-elles comme les autres personnels !

Il faut aussi rappeler que par mesure conservatoire, les AESH seront payé.es durant cette période de confinement.

Il n'en reste pas moins que certaines questions subsistent notamment sur le rôle des AESH dans la continuité pédagogique.

Les AESH peuvent/doivent-ils participer à cette continuité pédagogique ?

En l'absence de consignes claires du rectorat et des DSDEN, cette question relève, en premier lieu, du handicap de/des élèves accompagné.es et, en second lieu, des moyens et outils mis à la disposition des personnels pour accompagner en télétravail. Pour la CGT Educ'Action Nantes, en aucun cas, les AESH ne peuvent être sanctionné.es si les conditions n'étaient pas réunies pour assurer un accompagnement à distance et en télétravail. Comme pour les personnels enseignants, nous demandons à ce que les hiérarchies fassent confiance aux personnels pour assurer leurs missions sans aucune pression. Les AESH, comme les autres personnels, continuent d'assurer leurs missions et ne sont pas vacances ! Précisons aussi que beaucoup d'AESH sont des femmes élevant seules leurs enfants et que dans le cadre du confinement et de la difficulté à mener de front continuité et garde d'enfants, des ASA peuvent être posées comme pour tou.tes les salarié.es.

Les AESH doivent-ils être présent.es dans les établissements si des élèves en situation de handicap de parents travaillant dans le secteur médical y sont accueilli.es ?

Le handicap de l'élève doit être compatible avec une distance d'un mètre de sécurité et les modalités de présence doivent répondre **impérativement** aux règles de sécurité et d'hygiène imposées par le gouvernement (gel hydro-alcoolique, masques de protection mis à disposition par l'établissement, matériel et pièces désinfectés). **Et surtout, la règle principale est celle du volontariat !**

Là aussi, aucune pression hiérarchique ne peut contraindre les agents à se rendre dans les établissements d'affectation.

De façon générale, la CGT Educ'Action reste vigilante sur le traitement infligé aux personnels les plus précaires. La CGT Educ'Action demande aussi la prolongation automatique des contrats de l'ensemble des AESH.

Pôle non-titulaires

**ACCOMPAGNANT·E·S D'ÉLÈVES
EN SITUATION DE HANDICAP**

**EXPLOITÉ·E·S
PRÉCARISÉ·E·S
MÉPRISÉ·E·S**



L'irresponsabilité hiérarchique, du ministre au recteur

Pendant toute la semaine qui a précédé l'annonce de Macron sur la fermeture des écoles, le ministre de l'Éducation nationale s'est démultiplié sur les plateaux des médias pour affirmer que le gouvernement n'envisageait pas « *la fermeture totale des écoles* ».

Accompagné du ministre de la Santé, il s'est rendu dans une école maternelle à Issy-les-Moulineaux pour montrer les gestes essentiels à une classe de maternelle où, comme dans de nombreux établissements, les enseignant.es déplorent l'absence de savon pour les élèves comme pour les enseignant.es !

Pire même, dans de nombreuses régions, quand des cas de coronavirus étaient signalés dans des établissements scolaires,

les rectorats se contentaient, au mieux, de confiner la classe du malade. À Sevran, en Seine-Saint-Denis, deux élèves de terminale ayant contracté la maladie, les enseignant.es ont été obligés de se mettre en droit de retrait pour se protéger, eux et leurs élèves, décision immédiatement jugée « *irrecevable* » par le rectorat de Créteil.

Partout, à l'image du ministre, certain.es cheffes d'établissement, le petit doigt sur la couture du pantalon, ont sommé enfants, enseignant.es, personnels de service de continuer à se rendre au travail comme si de rien n'était. Jeudi 12 mars à 16 heures, Jean-Michel Blanquer assurait encore que les écoles ne seraient pas fermées alors qu' à 20 heures, le président annonçait leur fermeture à partir du 16 mars.

Dans un premier temps, le ministre de l'Éducation a déclaré que si les établissements étaient fermés, tous les personnels devaient tout de même se rendre sur leur lieu de travail. Il a heureusement été démenti durant le week-end, tout comme l'a été son annonce du maintien des concours de l'Éducation nationale.

Dans notre académie, dans un courrier du 18 mars, le recteur a demandé de contrecarrer aux directives du président appelant comme priorité absolue le confinement et la propagation de l'épidémie en demandant aux enseignant.es de déposer des documents pédagogiques papier, à l'intention des familles éloignées du numérique et de l'école, dans des commerces de proximité comme point relais. Certain.es chef.fes d'établissement, loyalistes mais irresponsables ont bien transmis cette instruction incohérente du recteur, d'autres, sans doute plus clairvoyant.es et plus avisé.es n'ont pas transmis cette recommandation.

Du ministre au recteur en passant par certain.es chef.fes d'établissement, bien des responsables de l'Éducation nationale n'ont pas hésité à mettre en danger la santé des salarié.es comme celle des élèves ou de leur famille. Dans le privé, les salarié.es subissent eux aussi largement cette épée de Damoclès.

CGT Educ'action 44

En pleine crise sanitaire, Monsieur Waleckx, le DASEN de Mayenne refuse, dans une réponse méprisante, la tenue d'un CHSCTD extraordinaire !

La FSU 53, FNEC FP FO 53 et la CGT Educ'Action 53 ont demandé la tenue d'un CHSCTD extraordinaire en Mayenne. La crise sanitaire que nous traversons nécessite pour les personnels de l'éducation nationale de mettre en place la continuité pédagogique et administrative, ce qu'ils font d'ailleurs avec le plus grand professionnalisme. Cette continuité, est loin d'être évidente et pose aussi des questions liées aux conditions du télétravail. Aussi, la prise en charge des enfants de personnels soignants, tout à fait légitime dans la période, doit aussi se faire dans des conditions sanitaires acceptables pour la santé des agents et leur protection face au virus.

En plus de cela, les organisations représentatives au CHSCTD avaient de nombreuses questions sur les conditions éventuelles de retour au présentiel après la sortie du confinement (dépistage systématique par exemple)

Face à cette demande de CHSCTD et au contexte de crise sanitaire que nous traversons toutes et tous, Monsieur le DASEN de Mayenne, lui, considère entre autres dans un courrier qu'il a envoyé aux organisations syndicales que cette instance « *bavarde et chronophage* » est « *totalelement inappropriée à la situation actuelle* ».

Certes, le DASEN a mis en place des réunions non statutaires pour faire le point hebdomadaire sur la situation mais le CHSCTD est une instance représentative et officielle, qui a toute légitimité et utilité dans la période actuelle. D'autres CHSCT ont d'ailleurs eu lieu à tous les niveaux de l'éducation nationale, dans l'académie de Nantes. Par ailleurs, en droit, le DASEN n'a pas le droit de refuser la tenue d'un CHSCTD si au moins deux membres en demandent la tenue (ce qui fut largement le cas puisque 3 organisations représentatives l'ont demandé) Monsieur le DASEN par cette réponse qui apparaît comme une provocation et une envie de régler certains comptes, a une fois de plus montré qu'il manquait de sang froid et de sérénité, dans une période qui pourtant appelait à la plus grande responsabilité !

CGT Educ'action 53



Depuis le début du confinement le crédo de l'Éducation Nationale est la continuité pédagogique. Cette notion est régulièrement utilisée par nos chef.fes en temps normal. C'est une obligation faite au système éducatif à assurer les enseignements auprès des élèves malgré les aléas de la vie et notamment lors de l'absence d'un.e professeur.e ou d'un.e élève. Mais cette obligation en temps « de paix » perd tout son sens dans cette période de confinement.

L'école à la maison fonctionne quand c'est un dispositif choisi par la famille et quand un adulte s'est libéré de toute contrainte de travail et a tous les outils en main : manuels, bureau, ordinateur, imprimante, connexion internet fiable...

De plus le caractère anxiogène du confinement et de cette épidémie empêche toute sérénité et n'instaure pas un climat propice au travail scolaire.

Les injonctions faites aux parents et aux enseignants de faire travailler 4, 5, 6 heures par jours les enfants ne tiennent pas compte de la réalité du terrain : télétravail pour certains parents, plusieurs enfants à s'occuper, intendance de la maison à gérer, manque de compétences des parents, manque de matériel informatique et aussi absence des parents qui sont sommés de continuer à travailler !

Croire qu'il est possible de faire l'école à distance, à la va vite, dès la première journée, sans temps de réflexion et de concertation relève du mépris. L'institution nous culpabilise en invoquant l'objectif de ne pas creuser les inégalités scolaires mais c'est tout l'inverse qui risque de se passer. Cette continuité pédagogique à marche forcée va laisser sur le bord de la route les élèves les plus démunis, qui sont pour la plupart issus des classes populaires.

Pour comprendre l'improvisation permanente du ministère de l'Éducation Nationale il faut revenir au départ. Juste après l'annonce de la fermetures des écoles, les

consignes officielles données aux enseignant.es étaient de ne pas venir assurer les cours mais ils pouvaient quand même venir travailler dans leurs établissements. Puis marche arrière il ne fallait plus venir dans les établissements sauf pour certaines réunions. De nouveau contre ordre toutes les réunions ont été annulées. L'improvisation est totale et à marche forcée. Ce qui paraît normal vu l'impréparation du ministre de l'éducation qui le jour même de l'annonce de fermeture des écoles déclarait encore qu'il était inutile de le faire.

Au début de la première semaine de confinement, les enseignant.es ont reçu comme consigne de la part du Rectorat de préparer des documents papiers pour les familles n'ayant pas d'accès aux sites internet. Ces documents seraient mis dans un commerce de proximité pour que les parents puissent venir récupérer le travail et rapporter le travail de leurs enfants aux enseignants ! Alors que les consignes de confinement étaient très claires – limiter au maximum les contacts entre personnes – l'école se chargeait de les multiplier dans les commerces de proximité, un non sens complet. Plusieurs voix, entre autres intersyndicales, se sont élevées contre cette disposition qui a été annulée au moins par endroit. Depuis le Rectorat a édité un vademecum du confinement à l'attention des enseignant.es du premier degré, il y figure la possibilité de rencontrer les parents dans la cour de récréation ou encore de leur transmettre des documents en organisant leurs venues pour éviter l'affluence ! Encore une consigne contradictoire avec les mesures de confinement. Certain.es enseignant.es ont refusé, d'autant plus que les exemples de contamination parents-enseignants se multiplient, notamment dans le Haut-Rhin. La FCPE de ce département témoigne que le coronavirus s'est propagé à cause de l'injonction à poursuivre les cours à distance. Elle ajoute à juste titre que la priorité pour les élèves, les parents et les enseignants, c'est de rester en vie !

Le ministère de l'Éducation Nationale montre bien tout son mépris pour la santé des usagers et des agents de la fonction publique, rien ne l'arrête, il est capable de donner des consignes qui sont en complète contradiction avec les mesures de confinement qu'impose cette épidémie. Mais nous n'oublierons rien, quand il sera l'heure des bilans nous nous ferons entendre, pour l'heure nous résistons au jour le jour.

CGT Educ'Action 49

Fais-nous des vacances, Blanquer !

La nouvelle trouvaille de Blanquer, les « vacances apprenantes », consiste à faire suivre aux élèves « en difficulté » des cours particuliers, en confinement, pendant les vacances... Proposition d'autant plus démagogique que les élèves le plus en difficulté en ce moment, sont justement ceux des milieux les plus pauvres ayant difficilement accès aux moyens numériques ou ne vivant pas dans des logements permettant de travailler confortablement.

Et contrairement aux mensonges de Blanquer, de nombreux élèves sont laissés sur le bord de la route par sa « continuité pédagogique » qui n'avait à aucun moment été préparée puisque celui-ci disait encore quelques heures avant l'annonce de la fermeture des écoles que cela n'avait jamais été envisagé. Alors ce ne sont pas quelques misérables heures de soutien stigmatisantes pour les élèves qui y auront droit qui régleront cette injustice. Bien sûr qu'il faut bien plus de moyens pour l'Education et pas quelques heures de soutien gadgets, notamment pour les milieux populaires. S'il y a besoin de soutien c'est en face à face entre les professeur.es et les élèves. Et pour cela il faut remettre des enseignant.es devant les élèves et suffisamment pour faire des petits groupes et remettre des heures d'enseignement dans toutes les matières.

CGT Educ'action 72

Blanquer se rappelle aux **personnels de l'ombre** Il paraîtrait qu'il pense à nous souvent...

Ainsi il faudra une crise épidémique mondiale pour que Blanquer se rende compte du « rôle essentiel des personnels administratifs » qu'il dit « souligner si souvent ». Quelle blague.

Voilà deux ans que les personnels administratifs et techniques subissent plusieurs centaines de suppressions de postes avec une dégradation des conditions de travail et un accroissement de la charge de travail. Voilà deux ans que des établissements ouvrent ou fonctionnent sans réels moyens administratifs ou autres personnels techniques, de santé ou sociaux.

En 2020, un nouveau lycée d'une capacité de 1000 élèves ouvre à Nort sur Erdre, les effectifs élèves augmentent et seulement 4 ETP sont attribués à l'Académie de Nantes ce qui est bien insuffisant.

Plusieurs établissements fonctionnent avec un déficit de personnel et le Ministre aurait conscience du rôle essentiel de notre travail ? Salaires bloqués, postes supprimés, perspectives d'avancement de carrière très limités. C'est se moquer du monde, c'est très loin de reconnaître notre rôle essentiel dans le bon fonctionnement de l'Education Nationale.

De retour dans les services et les établissements, il faudra tous ensemble qu'on leur rappelle nos revendications.

Depuis le début de la crise, de nombreux personnels sont en télétravail ou suivent de leurs boîtes mails les consignes de leurs chef.fes de service ou d'établissement. Beaucoup sont également bien occupés à assurer la continuité pédagogique de leurs enfants, ce qui est déjà un lourd travail.

Pourtant, s'il s'agit bien d'assurer les missions essentielles à commencer par la paie, il n'est pas rare de constater ici et là des dérives injustifiées :

- culpabilisation des agents qui ne sont pas en télétravail par des mails adressés à l'ensemble de l'équipe rappelant l'intégralité des missions à accomplir comme si rien ne se passait et faisant appel au volontariat...
- appels au domicile de certains agents non télétravailleurs pour les inciter à venir à tour de rôle parce qu'il n'est pas normal qu'ils restent chez eux à ne rien faire.
- absence de Plan de Continuité Administrative défini suffisamment en amont et strictement limité au nombre d'agents nécessaires en tenant compte des collègues malades, en garde d'enfant, sans connexion,...

Certain.es collègues, à commencer par les non-titulaires, se mettent alors eux-même la pression en demandant à revenir sur leur lieu de travail. Dans d'autres cas, pour les collègues en télétravail, ils continuent à travailler au-delà de leurs horaires normaux, voire le week-end. Que va en penser l'employeur ? Que somme toute les agents ne travaillent pas assez et qu'il faut faire sauter les 35 heures ?

Il est du ressort du.de la chef.fe d'établissement ou de service de garantir la santé et la sécurité des agents et de leur refuser de se déplacer et de se mettre ou de mettre d'autres personnes en danger.

Il est également du ressort de la hiérarchie de prévenir les agents des conditions à respecter pour exercer le télétravail : droit à la déconnexion, respect des horaires, pauses régulières pour respecter la réglementation du travail sur écran,...



Pôle ATSS-RF

Écoles fermées : inégalités amplifiées

Depuis le 16 mars, 12,7 millions d'élèves sont confinés chez eux. Enseignant.es et parents tentent de faire au mieux en utilisant Internet et les diverses plateformes mises en place par l'Éducation nationale.

Mais si le confinement s'applique à tous, tous les jeunes ne le vivent pas dans les mêmes conditions. Cette crise révèle les profondes inégalités dans l'apprentissage et l'accès à la culture, et elle les aggrave. D'après les statistiques, 5 % des élèves, soit 635 000 jeunes, n'ont pas de matériel, pas d'ordinateur par exemple, ou un seul pour toute la famille, un accès limité ou pas d'accès du tout à Internet. 1,2 million, soit plus du double, sont dans une situation qui les place en grande difficulté. Ces chiffres peuvent être largement plus élevés dans certains départements pauvres et/ou dans certains établissements scolaires comme en lycées professionnels ou en SEGPA.

Mais à cela s'ajoutent bien d'autres difficultés pour tous les jeunes issus des classes populaires. L'exiguïté des logements dans lesquels vivent nombre de familles rend impossible d'étudier dans de bonnes conditions, même lorsque l'accès aux cours est possible. Être confiné.es à cinq dans un petit appartement ou travailler tranquillement dans une maison à la campagne avec des parents disponibles et une bibliothèque, cela n'a rien à voir ! Beaucoup d'élèves se retrouvent désemparé.es face à une masse de travail énorme en quantité et en temps.

Et comment peut-on se débrouiller dans les familles où les parents continuent de travailler hors de chez eux ? Que peut faire la caissière qui vit seule avec ses enfants ? La prétendue égalité des chances ne résiste pas devant cette réalité.

4ÈME JOUR, L'ENT PLANTE TOUJOURS
JE DÉCIDE DE SOINDRE MES ÉLÈVES
SUR FORTNITE...



Ces dernières semaines le Ministre a feint de découvrir qu'il existait des élèves éloignés de l'École et que les établissements et les enseignant.es devaient mettre tout en œuvre pour raccrocher ces "décrocheurs" avec coups de téléphone des professeurs aux parents, des prêts de matériel informatique, dépôt de copies de devoirs dans les écoles et en proposant du soutien pendant les vacances. Quelle hypocrisie alors que ce gouvernement et les précédents n'ont eu de cesse de diminuer les moyens de l'École : RASED, PSYEN, Assistant.es Social.es/aux, enseignant.es, etc...et d'augmenter les effectifs par classe ! Ce qu'il faut c'est une École émancipatrice, égalitaire avec des moyens à la hauteur des besoins, 20 élèves par classe maximum à l'école et au collège, 24 en lycée et des professeur.es et personnels de l'éducation en nombre suffisant. Pour imposer nos revendications, il y a urgence à reconstruire une résistance durable.

CGT Educ'action 44

Pas de quartier pour les anti-ouvriers à la Maison des Syndicats

La mairie de Nantes avait accordé une salle à la Maison des Syndicats au parti du Rassemblement National pour y tenir une réunion publique dans le cadre de la campagne municipale à Nantes le mardi 3 mars 2020.

Le sang des organisations syndicales CGT, FSU et Solidaires n'a fait qu'un tour au vu de ce qui s'apparente à une réelle provocation politique. Un rassemblement d'une soixantaine de militant.es a donc été organisé le soir pour empêcher la tenue de ce meeting dans les locaux de la Maison des Syndicats.

Le service d'ordre du RN-FN était équipé de matraques et plusieurs manifestant.es ont été blessé.es lors d'échauffourées en début de soirée. Notre présence militante les a fait reculer et ils sont restés enfermés dans le hall de la Maison des Syndicats. En dignes héritiers de l'extrême-droite française collaborationniste, ils ont eu tout le temps de méditer dans ce hall face à une stèle mentionnant les noms de syndicalistes nantais résistants morts en luttant contre le fascisme et le nazisme durant la 2^{nde} guerre mondiale.

Parmi les slogans qui ont rythmé la soirée, on entendait « pas de fachos dans nos quartiers » mais également « Le Pen-Macron, les amis des patrons ». Plusieurs camarades dans leurs invectives à l'égard du service d'ordre du RN-FN ont fait remarquer le silence assourdissant du RN quand les salarié.es sont en grève et défendent leurs droits comme c'est le cas actuellement par rapport aux retraites. Bien au contraire, les députés du FN-RN ont été complètement absents des bancs de l'Assemblée Nationale lors des débats sur le projet !

Les idées réactionnaires et anti-ouvrières véhiculées par le Rassemblement National sont incompatibles avec le mouvement syndical et les valeurs de solidarité que nous défendons au quotidien à la CGT. Il était donc inadmissible qu'ils soient autorisés à se réunir ici et si le RN, vexé, porte désormais plainte contre la CGT (en oubliant au passage les autres syndicats impliqués dans l'action), cela ne doit pas empêcher de continuer à défendre nos idées dans un monde réactionnaire et anti-ouvrier.



CGT Educ'action 44

Ouverture sans moyens et redéploiements voire suppressions d'emploi... Il est où le rôle essentiel des personnels administratifs dont parle le Ministre ?

Personnels administratifs

Le nombre d'élèves scolarisés en collège et lycée entre 2018 et 2019 a progressé de 1094 dans l'Académie de Nantes. Dans le même temps, le Ministère a abondé l'Académie de 4 postes administratifs supplémentaires alors même qu'un nouveau lycée ouvre en Loire-Atlantique à Nort sur Erdre à la rentrée 2020.

Ce nouveau lycée se trouve donc doté de 3 postes administratifs sur les 4 obtenus pour la rentrée prochaine. Resterait donc 1 poste.

Mais, en comparant le tableau de répartition des ETP par établissements avec celui de l'année précédente, il s'avère que la dotation globale académique en EPLE passe de 1249,50 ETP à 1247,50 ETP, soit 2 postes supprimés.

Dans les services déconcentrés, aucune suppression ni création n'est annoncée.

Où sont donc passés ces 3 postes ?

En Loire-Atlantique, malgré 670 élèves de plus, la dotation en poste passe de 449,50 à 448,50 ETP (-1). Il manque toujours 1 ETP au Lycée Claudel-Blain.

Il manque toujours 0,5 ETP au moins aux Bourdonnières-Nantes, Mandela-Nantes, CLG Galinet-Blain, Collège Neustrie-Bouaye, collège Rosa Parks-Clisson, CLG La Fontaine-Missillac, Collège Rosa Parks-Nantes, Collège Sophie Germain-Nantes, Collège Jean Mounes-Pornic, CG Allende-Reze, CLG Jean Moulin-St Nazaire.

En Maine-et-Loire, le nombre d'élèves est stable et la dotation en poste passe de 255,50 à 254,50 ETP (-1). Il manque toujours 0,5 ETP au moins au Lycée Mounier-Angers, au CLG Anjou-Bretagne à Mauges sur Loire, au CLG Vallée du Loir à Seiches sur le Loir.

En Mayenne, le nombre d'élèves est stable et la dotation en poste ne bouge pas.

Il manque toujours 0,5 ETP au moins au CLG Jean Rostand à Château-Gontier.

En Sarthe, le nombre d'élèves est en légère baisse et la dotation en poste ne bouge pas.

Il manque toujours 0,5 ETP au moins au CLG Chevalier au Grand-Lucé, au CLG Costa-Gavras-Le Mans, GLG La Madeleine-Le Mans, CLG Tolstoi-Le Mans.

En Vendée, malgré 456 élèves de plus, la dotation en poste ne bouge pas.

Il manque toujours 0,5 ETP au moins au CLG de Benet, au CLG Herriot à La Roche sur Yon, aux CLG Jules Ferry et CLG Ragon à Montaigu.

Le département de Vendée est la parents pauvre de l'Académie avec 3 ETP en deçà de la dotation théorique du Rectorat, c'est dire...

Cela représente au moins 12,5 ETP de personnels administratifs qu'il faudrait créer sur le plan académique.

Chez les personnels techniques

La misère est du même acabit sauf qu'aucune dotation de poste de personnel de laboratoire n'a été abondée par le Ministère.

Pire, en comparant le tableau de répartition des ETP par établissements avec celui de l'année précédente, il s'avère que la dotation globale académique en EPLE passe de 226,5 ETP à 225 ETP, soit 1,5 postes supprimés.

La réforme du lycée serait déjà passée par là ?

Sûrement car le nombre d'heures d'enseignements qui servent de calcul passent de 82640 à 81561 en Sciences et Vie de la Terre (soit 1079 heures en moins) et de 105718 à 102288 en Physique Chimie (soit 3430 heures en moins).

Mais cela ne signifie pas qu'il y a trop de personnels de laboratoire.

Il manque 0,5 ETP à Joubert-Maillard-Ancenis, à La Herdrie- Basse-Goulaine, aux Bourdonnières-Nantes, à Jacques Prévert-Savenay, Duplessis-Mornay-Saumur, Blaise Pascal-Segré, Victor Hugo-Château-Gontier, Lavoisier-Mayenne, Malraux-Allonnes, Clémenceau-Chantonay et Leonard de Vinci-Montaigu.

Il manque 1 ETP à Claudel-Blain, Alcide d'Orbigny-Bouaye, Pays de Retz-Pornic, Renoir-Angers, Touchard-Washington-Le Mans et Truffaut-Challans.

Cela représente au moins 11,5 ETP de personnels de laboratoire qu'il faudrait créer ou redéployer.

Dans les mesures provisionnelles ou différées, il n'est jamais question pour l'Académie de redéployer des moyens techniques, juste d'un supprimer quand un excédent est constaté.

Carte des agences comptables : encore des suppressions en Sarthe

L'Académie a supprimé 3 agences comptables en passant de 62 à 59 EPLE entre 2018 et 2019.

Elle en supprime encore 2 à la rentrée 2020 en Sarthe : Lycée Garnier-La Ferté Bernard, Lycée Montesquieu Le Mans.

Dans le même temps, le nombre d'établissements regroupés par agence continue d'augmenter.

L'Education Nationale a besoin de personnels pour encadrer les élèves et améliorer le système éducatif. La crise actuelle que nous traversons montre combien le rôle du service public est important. Ce n'est pas en continuant à pratiquer des économies de bouts de chandelle qui contribuent à abîmer les agents que cela va assurer une Ecole de la confiance et de la réussite pour toutes et tous !

Pôle ATSS-ATRF



Brèves Rectorat-DSDEN 44

Réforme des Retraites : les collègues mobilisés

Depuis fin novembre, les personnels du Rectorat et de la DSDEN 44 sont mobilisés contre le projet de réforme des retraites par points. Avec l'intersyndicale CGT et FO, des diffusions de tracts à l'entrée du site ont été organisées plusieurs matins pour toucher largement les collègues et les inviter à rejoindre les assemblées générales. A chaque manifestation, le cortège des personnels administratifs et techniques a été très fourni regroupant parfois jusqu'à 60 collègues titulaires et non-titulaires derrière la banderole sur les deux grosses manifestations du 5 et 17 décembre. Depuis quasiment le début de la lutte, il a été décidé de se réunir en assemblée générale tous les jours à la Cafeteria du rectorat pour faire le point sur la mobilisation, discuter de l'actualité, comment mobiliser encore plus de personnels, décrypter les éléments de langage ministériels et organiser les actions (caisse de grève, tracts ;..) et des collègues de plusieurs services ont répondu présents à ce rendez-vous de tous les matins. Ce n'est pas un vain mot, la lutte cela se construit et la confiance aussi. Au fur et à mesure des jours, la discussion a pu porter sur les retraites, le financement de l'Enseignement Supérieur, le féminisme autour de la journée internationale du droit des femmes, le rôle des medias et comment nous organiser pour lutter. Des collègues qui ne se connaissent pas ou peu ont appris à se rencontrer autour de ces rendez-vous quotidiens. Voilà en tous cas de quoi renforcer la solidarité inter-services en cas de coup-dur!



Service SAE paie des AESH : fausse carotte de fin d'année

La rentrée s'était mal passée pour les collègues du Rectorat et des DSDEN qui gèrent les AESH. Bugs techniques, trop de dossiers à gérer dans des délais contraints, collègues absent.es... La colère avait conduit les collègues à demander une audience au Secrétaire Général pour se faire entendre début novembre. Dans sa grande générosité, le secrétaire Général avait annoncé qu'un « petit geste » serait fait pour récompenser les collègues travaillant dans le domaine de l'Ecole Inclusive par le biais de l'octroi d'un CIA (Complément Indemnitaire Annuel) versé sur paie de décembre.

Quand l'inclusion exclut...

Et bien là, encore l'injustice règne car toutes les collègues n'ont pas été traitées à la même enseigne et n'ont pas perçu le même montant. Les collègues des DSDEN auraient touché 200 euros bruts, tout comme certains collègues du SAE. Dans le même temps, les collègues des établissements mutualisateurs de Laval qui gèrent des centaines d'AESH hors titre 2 n'ont rien eu. Cerise dégueulasse sur le gâteau, le collègue contractuel (et anciennement vacataire) qui est dans le service du SAE depuis plusieurs années n'a rien perçu car les contractuels ne sont pas éligibles aux primes ! Par contre ils sont bien éligibles à la même exploitation que les autres ! La CGT a adressé à deux reprises au Secrétaire Général un courrier pour réparer cette injustice, courrier resté sans réponse à ce jour.

Démarche sur les Risques Psycho-sociaux (RPS) au Rectorat

Audité par son propre chef sur les dysfonctionnements de service ?

Depuis février 2019, le Rectorat de Nantes s'est inscrit dans une démarche pour intégrer les RPS dans le document unique de prévention des risques professionnels (DUERP) en partenariat avec la MGEN et l'Agence Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail (ARACT).

Dans chaque service, un binôme de référents formés par l'ARACT doit intervenir pour réaliser un auto-diagnostic avec des collègues volontaires dans des entretiens collectifs.

Cependant, dans la démarche, il existe un sérieux problème. Ainsi, la note du DRH précise que les référents peuvent intervenir au sein de leur propre service. Par ailleurs, il s'avère que ces référents sont parfois des chefs de services ! Autant dire que la démarche visant à libérer la parole ou pointer des dysfonctionnements ne va aboutir à rien si les collègues se voient auditer par leur propre chef, voire le chef de service voisin. Ce positionnement de référent RPS couplé au statut de dominant hiérarchique est lui-même un potentiel facteur de RPS.

Pôle ATSS-ATRF

Second degré en Mayenne : Quand les postes « gelés » préparent des futures suppressions !

En Mayenne, notamment dans les Lycées professionnels, lors des Conseils d'Administration (CA) portant sur la Dotation Horaire Globale (DHG), nous avons constaté la recrudescence de supports gelés. Si l'existence de postes gelés a toujours existé et peut parfois s'entendre, par exemple pour un départ imminent à la retraite ou quand le concours dans une discipline est totalement bloqué depuis de nombreuses années, empêchant ainsi l'accès à la titularisation de collègues non-titulaires, nous nous étonnons de leur apparente augmentation.

Un support gelé : qu'est-ce que c'est ?

C'est un poste définitif inscrit au Tableau de Répartition des Moyens par disciplines, sur lequel aucun fonctionnaire n'est affecté et qui n'est pas mis au mouvement intra-académique.

Pourquoi le poste est-il gelé ?

Suivant les cas, les directions d'établissement justifient le gel selon plusieurs arguments :

- Le support est réservé pour un stagiaire. La CGT Educ'Action Nantes est bien évidemment favorable à ce que des supports soient réservés pour les stagiaires 18h ou 9h mais contestent la pérennisation de la nomination d'un.e stagiaire et sa systématisation d'une année sur l'autre. Pourtant, à une époque pas si éloignée, le Recteur de l'académie de Nantes en place s'était engagé à ne pas affecter deux années de suite un stagiaire sur le même poste, afin de ne pas « bloquer » le mouvement des personnels.
- Le support est occupé par un collègue non-titulaire et la direction espère pouvoir reconduire l'agent non titulaire l'année d'après. Cela part d'une bonne intention et est humainement compréhensible. Mais il serait bon de rappeler à certain.es chef.fes d'établissement que ce ne sont pas eux.elles qui affectent les agents Non titulaires mais le rectorat et selon les vœux et le barème des agents. Rien ne garantit donc à un agent non titulaire d'obtenir le poste gelé d'une année sur l'autre, et le faire croire à un.e collègue n'est pas honnête.

Pourquoi la CGT Educ'Action s'inquiète et alerte sur cette apparente recrudescence des supports gelés ?

Car d'une part, ces postes gelés bloquent le mouvement des personnels et empêchent des fonctionnaires d'obtenir certains postes administratifs pourtant définitifs.

Car d'autre part, un support gelé est plus facile à faire disparaître d'une année sur l'autre. La personne qui est dessus étant soit un.e stagiaire, soit un agent non-titulaire, soit le cas échéant un agent titulaire en affectation à l'année (à titre provisoire), c'est beaucoup plus simple de le supprimer car n'occasionnant aucune mesure de carte scolaire. De l'aveu même du chef de Division des Élèves, des Écoles et des Établissements en Mayenne (CTSD second degré du 12 mars), « *c'est parfois plus prudent de geler des postes quand ils sont fragiles* » Traduction : un poste fragile est gelé pour mieux être supprimé l'année suivante.

Car cela peut aussi préparer le recrutement accru de Non titulaires (comme le prévoit la réforme de la Fonction publique promulguée en août 2019), ces supports gelés sont souvent occupés par des personnels non-titulaires et n'y aurait-il pas derrière tout ça la mise en œuvre de la politique gouvernementale de précarisation accrue de la Fonction publique ?

Que revendique la CGT Educ'Action ?

Que le maximum de supports définitifs non occupés soient mis au mouvement.

CGT Educ'action 53

Les menaces du DASEN à l'encontre des représentants des personnels

Compte-rendu du boycott du CTSD 2d degré

Les représentants de FO, FSU et CGT Educ'Action se sont retrouvés le mercredi 4 mars à la DSDEN 53 pour boycotter le Comité Technique Spécial Départemental (CTSD) 2d degré. Les 3 organisations syndicales ont voulu, pour montrer leur désaccord avec la politique d'austérité budgétaire dans le département (9 suppressions de postes) et leur ras le bol de la politique nationale de notre ministre de tutelle, faire savoir par une déclaration les raisons du boycott.

Devant l'impossibilité de maintenir cette réunion, le quorum n'étant pas atteint, même avec la présence du syndicat d'accompagnement Se-Unsa, le directeur académique est alors devenu menaçant en indiquant qu'il vérifiait personnellement auprès de chaque chef.fe d'établissement que les représentant.es syndicaux soient bien dans leur classe suite au boycott de cette réunion. Il a parlé de cohérence dans sa réaction. Une cohérence effectivement avec la politique répressive de notre gouvernement actuel !

Selon la CGT Educ'Action 53, cette réaction autoritaire du DASEN montre bien le caractère actuel de la politique éducative basée sur le manque d'écoute des personnels, le respect des procédures stricto-sensu sans aucune bienveillance (celle là même qu'on nous demande d'appliquer auprès des élèves), l'application de consignes répressives et disciplinaires venant du ministère afin de mettre un terme à toute opposition.

Cette attitude est tout bonnement inadmissible de la part du directeur des services départementaux et la CGT Educ'Action 53 réaffirme l'exercice même du droit syndical propre à chaque profession et nécessaire pour défendre tous les personnels.

La CGT Educ'Action 53 est donc tout aussi cohérente de son côté en tant qu'organisation syndicale en informant et en dénonçant auprès des collègues l'attitude autoritaire de notre DASEN.

Alors un peu de sérieux et de maturité M.le DASEN, votre comportement et vos paroles sont loin d'apaiser notre colère et ne font qu'amplifier le combat contre la politique de M.Blanquer.

M.le directeur académique, dans la vraie vie du paritarisme en France, les relations ne sont pas basées sur la loi du plus fort mais sur le droit.

La CGT Educ'Action 53 demande donc à l'ensemble des militant.es de continuer la lutte dans chaque instance, de montrer leur refus de cette autoritarisme qui vise à tou.tes nous museler afin d'appliquer comme de bons petits soldats des directives inutiles, incohérentes et parfois injustes.

CGT Educ'Action 53

Mayenne – CTSD Second degré de repli du 12 mars

Suite au boycott, il était néanmoins entendu
de siéger lors du CTSD de repli prévu le 12 mars



Déclaration liminaire CGT Educ'Action 53

Monsieur le directeur académique,
Dans ce contexte extrêmement difficile et tendu dans l'Éducation Nationale, de la maternelle au lycée, dans ce contexte où les personnels se sentent à la fois méprisés et sous rémunérés, de l'aveu même du ministre, les baisses de DHG ont été perçues comme une provocation supplémentaire par les personnels.

Dégradant inexorablement les conditions de travail, en alourdissant les effectifs par division, en augmentant les heures supplémentaires tout en supprimant des postes, ce projet de répartition des moyens n'est pas acceptable pour la CGT Educ'action.

Chaque année désormais il est de coutume d'entendre notre organisation syndicale et d'autres faire remonter ces mêmes demandes qui ne sont après tout que légitimes, car il s'agit bien de faire réussir nos élèves tout en gardant du sens et de la dignité à nos métiers, et chaque année le dialogue dit « social » est inexistant.

En effet, un dialogue social, ce n'est pas simplement prendre acte de décisions déjà prises. Ce n'est pas non plus déshabiller Paul pour habiller Pierre, ni même gérer à courte vue effets de seuil et légères fluctuations de la démographie. Vos services travaillent avec des moyens contraints, certes. C'est bien pour cela que c'est la politique globale de notre ministère que nous condamnons ici. La CGT Education a un projet d'École émancipatrice, égalitaire et ambitieuse. Votre projet n'est décidément pas le nôtre. C'est la raison pour laquelle, avec une lassitude toujours plus grande mais avec une détermination toujours intacte, nous voterons non à votre projet de répartition des moyens dans notre département.

En effet, un dialogue social, ce n'est pas simplement prendre acte de décisions déjà prises. Ce n'est pas non plus déshabiller Paul pour habiller Pierre, ni même gérer à courte vue effets de seuil et légères fluctuations de la démographie. Vos services travaillent avec des moyens contraints, certes. C'est bien pour cela que c'est la politique globale de notre ministère que nous condamnons ici. La CGT Education a un projet d'École émancipatrice, égalitaire et ambitieuse. Votre projet n'est décidément pas le nôtre. C'est la raison pour laquelle, avec une lassitude toujours plus grande mais avec une détermination toujours intacte, nous voterons non à votre projet de répartition des moyens dans notre département.

Dialogue social



Que retenir ?

On peut légitimement s'interroger sur le peu de cas que l'administration fait du dialogue social, puisque ni le DASEN ni le secrétaire général n'ont jugé utile d'être présents lors du CTSD qui présente les moyens qui seront alloués ou non au second degré. Sans doute, la DASEN bouddait-il suite au boycott de la semaine d'avant ?

Au final : 6 postes en moins. VOTE : 8 contre : 3 FSU, 2 CGT, 3 UNSA et 2 abstentions : FNEC FP FO

CGT Educ'action 53

Le 5 mars 2020 à l'Université de Nantes :
les personnels disent

NON !

à la Loi de programmation
pluriannuelle de la recherche



En février 2019, le Premier ministre annonçait la mise en place de groupes de travail afin de préparer la future loi de programmation pluriannuelle de la recherche (LPPR) qui devait être présentée au Parlement début 2020.

Dans l'Enseignement supérieur et la Recherche, l'annonce de cette loi a fait l'effet d'une bombe : recours accru au recrutement de contractuel.le.s, augmentation des primes au mérite, fonctionnement de la recherche sur appels à projets, augmentation du temps de travail sans augmentation de salaire,... Autant d'éléments pour favoriser la précarité au sein de l'Enseignement supérieur et la Recherche, et, par la même occasion, augmenter les inégalités entre les étudiants.

Déjà mobilisés depuis le 5 décembre 2019, aux côtés de différents secteurs, pour lutter contre la casse de notre système de retraite, les personnels des universités sont maintenant sur le pont pour défendre un service public de l'Enseignement supérieur et de la Recherche tourné vers la réussite des étudiants, et l'accès à tous aux études supérieures.

La date du 5 mars 2020 a été proposée comme journée de mobilisation nationale contre la LPPR.

À l'Université de Nantes, les personnels mobilisés ont organisé une « Université ouverte et populaire » et préparé un programme alternatif pour dénoncer cette loi qui présume la destruction du service public de l'Enseignement supérieur et de la recherche.

Au programme de cette journée d'action : cours alternatifs, projections-débat, points d'information sur les réformes en cours, kermesse de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (chamboule-toutes-les-réformes, pêche aux postes, etc.).

Les étudiants ont également été très présents lors de cette journée, conscients de l'enjeu de ce projet de loi.

À l'heure où la France est confinée, où l'État a annoncé suspendre les réformes en cours, la Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, F. Vidal, ne semble, elle, pas avoir abandonné sa Loi de programmation pluriannuelle de la recherche.

Même si la mobilisation se fait plus discrète en ce temps de confinement, elle se poursuit sur le Net, et reprendra de plus belle dès que nous pourrons de nouveau être dans la rue contre cette loi élitiste et sélective.

FERC Sup Nantes

Lettre ouverte de l'intersyndicale CGT-FO-SUD-CFDT à M. le Président de l'Université de Nantes

Copie à l'ensemble des personnels de l'Établissement

Invité.es par Direction Générale des Services, le 2 avril 2020, pour un échange en visioconférence le 3 avril sur les congés (sans autre point annoncé à l'ordre du jour), les représentant.es des personnels ont alors appris qu'une circulaire, sur laquelle ils n'avaient pas été consultés au préalable, paraîtrait la semaine suivante. Celle-ci prévoyait d'obliger les personnels des bibliothèques, administratifs et techniques de l'Université de Nantes à prendre 4 jours de congés pendant les vacances de Pâques. Pendant la séance, la direction a finalement décidé que ces 4 jours de congés seraient pris sur l'ensemble de la période de confinement. Bien que la situation inédite de confinement actuel appelle des réaménagements, nous souhaitons rappeler que :

1) Cette imposition de 4 jours de congés implique une action sur l'organisation des services et sur les conditions de travail, et doit être l'objet d'une consultation au sein du Comité Technique et du CHSCT, en respect des textes suivants :

- s'agissant du CT, à l'article 34 – 1° du décret 2011-184 : « Les comités techniques sont consultés, dans les conditions et les limites précisées pour chaque catégorie de comité par les articles 35 et 36 sur les questions et projets de textes relatifs : 1° A l'organisation et au fonctionnement des administrations, établissements ou services ; » ; les congés touchent bien entendu au fonctionnement des services et administrations ;
- s'agissant du CHSCT, à l'article 51 du décret n°82-453 : « Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail procède à l'analyse des risques professionnels dans les conditions définies par l'article L. 4612-2 du code du travail. » ; la durée du travail n'est pas sans impact sur les conditions de travail, en particulier dans le contexte de crise actuelle.

2) Face à la gravité de la situation, nous rappelons que les agents se sont immédiatement engagés dans la continuité pédagogique, administrative, technique et de recherche, au-delà du droit social en vigueur et de leurs obligations. Parfois sans ordinateurs de service, sans connexion numérique pourvue par l'employeur, ils.elles ont été contraint.es de travailler à distance sans qu'aucun protocole de télétravail ne puisse s'appliquer à leur situation et sans qu'aucune protection ne régisse leurs conditions de travail réelles. Bien que nombre d'agents aient des enfants à charge à la maison, ils ont accepté la poursuite « dégradée » (dans tous les sens du terme) de leur activité professionnelle. Pour certain.es, les personnels administratifs en particulier, ils.elles ont été réquisitionné.es en présentiel, sans que de véritables moyens de protection sanitaire soient mis en œuvre (masques, nettoyage des locaux, par exemple). Le service public de l'Université de Nantes s'est étonnamment adapté à l'urgence de la situation du fait de l'engagement de ses personnels !

Alors même que les personnels BIATSS ont, en date du 2 avril dernier, été publiquement remerciés par mail par la Présidence de notre Université, il leur est aujourd'hui imposé de prendre des jours de congés durant un confinement qui n'autorise ni vacances, ni véritable repos. Est-ce aux agents

de payer les pots cassés de l'impréparation coupable de ce gouvernement, qui nous a privés comme d'autres avant lui des capacités à réagir à ce choc sanitaire ? Pas de masques, pas de lits d'hôpitaux, pas de respirateurs, pas de personnels hospitaliers, pas de gel, pas d'outils de télétravail adéquats, pas de conditions numériques tenables...

Nous sommes donc plus qu'inquiet.es de ces premiers signes qui visent à user de la stratégie du choc pour faire passer des mesures antisociales : on commence ici par les congés contraints (une première fois, puis une seconde ?), on risque ensuite d'en arriver à des mesures salariales comme la modération du salaire des agents non titulaires, voire une intensification du travail après le confinement, au titre d'une nécessaire « rigueur budgétaire » et du rattrapage du travail non fait. Qu'il s'agisse des salarié.es du privé menacés bientôt par les effets de la crise économique qui risque de faire suite au confinement, ou des agents de la Fonction Publique, les travailleurs.es ne sauraient être les premiers de cordée des mesures sacrificielles pour "sauver l'économie", pendant que les actionnaires ne renoncent pas à leurs dividendes, pendant que les agioteurs continuent de boursicoter en toute quiétude, pendant que certains secteurs continueront à faire des marges juteuses, avec l'assurance que l'État (à savoir l'ensemble de la population française) consent des aides, à fonds perdus, par centaines de milliards d'euros, à l'économie libérale. Nous avons le souvenir de l'après-crise de 2008 et des promesses (évaporées) de refondation du système économique ; et nous craignons que la situation actuelle ne fasse qu'accélérer le mouvement en cours de dérégulation du droit du travail. Les lois d'ordonnances et d'exception ne peuvent pas se faire sur le dos des travailleurs, à l'Université de Nantes comme ailleurs.

Nous vous demandons, par conséquent :

- De respecter les droits sociaux et les conditions de travail des agents.
- De redonner aux représentant.es des agents un pouvoir de concertation qui s'est dissout dans la notion de "dialogue social".
- De réunir régulièrement le CT et le CHSCT par visioconférence le temps du confinement.
- D'abandonner toute mesure de congés contraints comme l'ont déjà fait plusieurs Universités (Rennes 1, Dauphine, Paris 3 notamment).

La "bienveillance" ne doit pas se résumer à une formule managériale, elle doit se traduire dans une manière d'agir qui respecte les droits sociaux : à commencer par celui d'être véritablement en vacances, et non pas placés dans une situation de confinement subi qui empêche toute activité de détente et de repos dans le cadre d'une libre circulation des personnes.

Les agents de la Fonction Publique, de même que les salariés du Privé (rappel : gel du point d'indice depuis 10 ans dans le public, assurance chômage et droits attaqués dans le privé) ne sont pas une variable d'ajustement du système, qui vient de montrer ses insuffisances coupables en termes de protection sanitaire.

FERC-SUP Nantes

Enquête Talis les enseignant.es français.es en queue de peloton !

Une enquête de l'OCDE a lieu tous les 5 ans, elle vient juste de publier le second volume de résultats pour Talis 2018¹. Cette enquête menée par une organisation pourtant loin d'être considérée comme gauchiste porte une analyse très critique sur la vision que les enseignant.es français.es ont de leur métier.

L'enquête Talis, publiée le 24 mars montre que les enseignant.es français.es estiment être les moins considérés.es dans la société, les moins écoutés.es du monde par leur institution, les moins associés.es à la gestion de leur établissement, les moins consultés.es sur la politique éducative du pays et pour l'institution scolaire, leur avis sur la gestion des établissements ou de l'éducation est sans valeur. Entre crise du recrutement et crise de reconnaissance, le métier d'enseignant ne fait plus rêver !

Manque de considération

Les enseignant.es français.es ont le sentiment de ne pas être reconnus.es par la société française. Devant la France, il n'y a que trois pays où les professeur.es se sentent moins bien considérés.es : la Slovaquie, la Slovénie et la partie francophone de la Belgique. Seulement 7% des professeur.es français.es estiment que leur profession est appréciée dans la société contre 27% en moyenne dans les pays de l'OCDE (92% au Viet Nam, 72% à Singapour, 59% en Finlande). Alors que ce taux augmente dans la moitié des pays en France, il stagne depuis 2013. Les enseignant.es français sont nettement moins nombreux.es que leurs pairs dans l'OCDE à acquiescer à la proposition selon laquelle « les avantages du métier d'enseignant compensent largement ses inconvénients » (55 % en France contre 76 % dans les pays de l'OCDE).

Rémunération en berne et déclassé(e)ment sauf...

Seul.es 29 % des professeur.es rapportent être satisfait.es de leur salaire, (soit un niveau inférieur de 10 points de pourcentage à la moyenne de l'OCDE qui est de 39 %) ». Preuve en est, en regardant leur feuille de paie : au 1er janvier 2020 s'est appliqué le report de la mesure du PPCR qui devait s'appliquer au 1er janvier 2019, mais que le 1er Ministre Édouard Philippe avait gelé dès son arrivée à Matignon. Cette mesure n'était que la mise en œuvre du « PPCR » relative aux accords de revalorisation des carrières dans la Fonction publique imposées sous le précédent quinquennat. Cela s'est traduit à quelques euros par mois selon les échelons, et encore... car, la cotisation retraite a augmenté de 10,83 % à 11,10 % du traitement brut, soit approximativement de 5 à 11€ en moins en fonction des situations. Certain.es enseignant.es s'ont constaté non pas une hausse de son salaire, mais ... une baisse !

L'OCDE note aussi que « les chef.fes d'établissement sont globalement plus satisfait.es à 45 % de leur salaire que les enseignant.es. Pour information, un.e chef.fe d'établissement gagne 2.268 € brut en début de carrière et 3.364 € brut au 1er échelon de la Hors Classe plus les primes !

L'OCDE montre aussi que le sentiment d'être déclassé

est plus important en France chez les enseignant.es expérimentés.es que chez les débutants.es. Un point important alors que le ministère ne parlait, avant la catastrophe sanitaire et économique, de revalorisation que pour les débutants.es !



Méprisés.es par leur institution

Ce que montre aussi Talis c'est que les professeur.es français.es sont les plus méprisés.es au monde. La France fait partie des pays où les enseignant.es sont le moins associés.es au management de l'établissement d'après la déclaration des chef.fes d'établissement eux-mêmes. Seulement 22% des enseignant.es déclarent qu'ils y sont associés contre 50% dans l'OCDE et 85% en Finlande. Quand on demande aux chef.fes d'établissement si les enseignant.es sont consultés.es sur la politique scolaire, seulement 13% répondent favorablement en France contre 42% en moyenne dans l'OCDE, 90% en Italie, 60% aux Pays Bas. La France est au 40ème rang sur 48. Seulement 8% des enseignants estiment que les décideurs du système éducatif tiennent compte de leur avis en France contre 13% dans l'OCDE, 23% en Finlande. Cela nous place au 39ème rang. Cela ne nous étonne guère lorsqu'on voit le mépris du dialogue social à tous les niveaux, des conseils de classe, d'enseignement, d'administration, au CTM, CTA jusqu'à la suppression des CAPA, Enfin, les enseignant.es français.es sont, avec les Belges, ceux qui estiment que leur évaluation est la moins utile de tous les pays de l'OCDE. C'est particulièrement net pour les enseignant.es expérimentés.es. Les enseignant.es qui ont connu la nouvelle formule d'évaluation avec PPCR, ont rarement trouvé à l'issue de leur rendez-vous de carrières des conseils pédagogiques à la hauteur de la part de leur corps d'inspection.

Faible taux de velléité de départ !

Cependant, pour l'instant, les enseignant.es pensent moins quitter leur métier que dans les autres pays, même si ce taux est en hausse. 18 % des enseignant.es rapportent qu'ils souhaiteraient quitter l'enseignement dans les cinq prochaines années contre 25 % pour la moyenne de l'OCDE. En France le taux de titulaires de leur poste reste élevé. Le métier est encore perçu chez beaucoup comme un métier à vie et une fonction sociale et non comme un job. Dans les pays qui ont appliqué pleinement le Nouveau management public, la nature du métier a changé pour devenir un métier d'exécutant plus ou moins temporaire... Ce sont ces conceptions qui pourraient sauter avec le « nouveau métier d'enseignant » et « le management de proximité ».

(1) Enquête touchant 260 000 professeur.es de 48 pays. Source du café pédagogique du 24 mars 2020

Contactez la Cgt Educ'action Nantes

Secrétaires académiques : Karine Perraud 07 71 68 37 58 / Hervé Guichard 06 47 99 61 00
Bertrand Colas 06 23 33 67 99

Maison des Syndicats 1, Place Gare de l'Etat 44276 Nantes
nantes@cgteduc.fr – educactionnantes.reference-syndicale.fr

CGT Educ'action Mayenne

Secrétaires : Véronique Heisserer 06 83 85 98 52
et Christine Pau 06 12 71 20 60
17 rue St Mathurin 53000 Laval
53@cgteduc.fr cgteduc53.blogspot.fr

CGT Educ'action Sarthe

Secrétaire : Thomas Hubert
06 43 98 65 63
4 rue d'Arcole
72000 Le Mans
72@cgteduc.fr

CGT Educ'action Loire-Atlantique

Secr. : Gaëtan Papillon 06 72 49 32 67
Et Karine Perraud 07 71 68 37 58
Maison des Syndicats 1 Place Gare de l'Etat
44276 Nantes
(permanences: mardi et mercredi, hors vacances scolaires)
44@cgteduc.fr

CGT Educ'action Vendée

Secr. : Caroline Drouvot
07 50 04 13 15
16 Bd Louis Blanc BP 226
85006 la Roche-sur-Yon Cedex
85@cgteduc.fr

CGT Educ'action Maine-et-Loire

Secr. : Alexandre Petit 07 69 48 10 22
Bourse du Travail - Case 84
14 Place Imbach 49100 Angers
02 41 25 36 18
(permanences: mardi après-midi,
hors vacances scolaires)
49@cgteduc.fr

Comité Technique Spécial Académique

Hervé Guichard guichardherve@orange.fr 06 47 99 61 00
Sylvie Moreau sylvie.moreau0197@orange.fr 06 75 26 90 39

CAPA des ATRF

Sylvie Moreau sylvie.moreau0197@orange.fr 06 75 26 90 39
Nadège Jouneau nadegejouneau@gmail.com

CAPA des Secrétaires Administratifs/ves

A. Plessis elusadmin.nantes@cgt.fr 06 27 36 77 51

CAPA des Adjoint.es Administratifs/ves

Patricia Berlaud elusadmin.nantes@cgt.fr

CCP des agents non-titulaires ATSS

Barbara Fouché barbara.fouche@hotmail.fr 06 52 25 86 07
Céline Franco celyne.franco@gmail.com 06 18 88 25 95

CAPA des Adjoint.es Techniques

Salima Guedouar salima072@gmail.com 06 37 08 33 58

CAPA des PLP elusplp.nantes@cgt.fr

Hervé Guillonau 06 77 88 23 28
Daniel Louargant 06 86 21 46 42
Julien Lecrivain 06 74 36 39 75
Karine Perraud 07 71 68 37 58
Bertrand Colas 06 23 33 67 99
Véronique Heisserer 06 23 33 67 99

CAPA des Certifié.es eluscertifies.nantes@cgt.fr

Laëtitia Bompays 06 76 58 89 21
Ifig Lebreton 06 08 45 40 04

CCP des enseignants, éduc., orientation non-titulaires

Willy Mézille (titulaire) et François Dumenil (suppl.)
nantes@cgteduc.fr

CAPA des AED et AESH

Thibault Guiné (AED)
thibaut.fabrice.guine@gmail.com 06 85 04 84 92
Delphine Beloeil (AESH)
nicolas.delphine@gmail.com 06 43 56 00 68